

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 20 Septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance extraordinaire le quinze septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Daniel BOITTIAUX, Adjoint au Maire.

Etaient présents : BOITTIAUX Daniel - KERN Claudine - SANS Patrick - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - SCHERER Murielle - DAMIEN Jean-Marc - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent.

Excusés ayant donné procuration :

HOUREZ Dominique	à	BOITTIAUX Daniel.
PAQUE Marie-Cécile	à	SANS Patrick.
BASSEZ Michel	à	APRILE Corinne.

Excusés : SAUVAGE Joël - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - DEPRET Annabelle.

Absents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BAJEART Christine - FLOUQUET Jacqueline - DUDKOWIAK Claudine - LAUDE Michel.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE TROTTOIRS ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR - RD 313 DITE « RUE EMILE ZOLA, CHEMIN DE BELLAING »



- 1- CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE TROTTOIRS ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR - RD 313 DITE « RUE EMILE ZOLA, CHEMIN DE BELLAING »

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur le projet de convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération et les Communes de BELLAING, HERIN et WALLERS ayant pour objet de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières. Il est précisé les obligations des communes en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des cinq parties en présence.

Monsieur BOITTIAUX souhaite remettre quelques précisions quant aux travaux concernés ; ceux-ci seront réalisés sur la RD 313. La partie concernant HERIN s'étend de la salle des sports de BELLAING (trottoir d'en face) jusqu'au croisement du chemin des fourches. Sur cette zone, de nombreuses fuites d'eau ont été dénombrées. NOREADE, concessionnaire en charge de ces équipements a constaté que le réseau d'eau était vieillissant et a décidé de rénover la globalité du réseau d'eau et d'assainissement. Ces travaux sont à ce jour achevés.

En parallèle, la Commune de BELLAING a décidé pour sa partie de chaussée de réaliser l'enfouissement des réseaux et la réfection du trottoir ; il a été proposé à HERIN de s'associer au projet pour réaliser l'autre côté de la route et y a répondu favorablement. La CAPH est partie prenante du projet avec une participation financière pour les travaux d'enfouissement de réseau et de réfection des trottoirs, les Communes de BELLAING, WALLERS et HERIN devront verser une quote-part. Le Département a aussi décidé à la demande de BELLAING de réaliser la rénovation de la route départementale avec l'installation d'équipements sécuritaires (chicanes et écluses). Le département ayant décidé d'entamer les travaux en mars 2023, la CAPH est contrainte de démarrer de son côté, les travaux d'enfouissement et de rénovation des trottoirs en amont. Ce qui explique le caractère d'urgence de cette délibération.

L'Assemblée décide à l'Unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Daniel BOITTIAUX

